

Aubergenville, le 25 août 2020

Dépôt en déchèterie de Gargenville : une nouvelle formule qui combine libre accès et prise de RDV

À compter du lundi 31 août 2020, les particuliers et professionnels pourront accéder à la déchèterie de Gargenville selon les nouvelles dispositions ci-dessous :

Déchèterie de Gargenville

Rue du Docteur Roux - 78440 Gargenville

Accessible aux :

- Particuliers résidant dans les villes suivantes : Brueil-en-Vexin, Gargenville, Juziers, Lainville-en-Vexin, Mézy-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient.
- Professionnels dont le siège de l'entreprise se situe à Gargenville, **uniquement du lundi au vendredi**.

➤ Jours et horaires d'ouverture

- **Libre accès** : les lundis et dimanches de 9h à 12h et les samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h
- **Sur RDV** : les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h
Prise de rendez-vous en amont sur le site <https://www.rdv-decheterie.fr>
- **Fermeture** : les mardis, jeudis et jours fériés.
les mercredis et vendredis matin et les dimanches après-midi.

➤ Marche à suivre et conditions pour un dépôt

Particuliers

- Justificatifs à présenter :
 - Badge ou justificatif de domicile
 - Pièce d'identité
- Dépôt limité à 1 m³ par passage.
- Les dépôts exceptionnels (volumes importants) sont soumis à la délivrance d'une autorisation. Toute demande doit être faite, au préalable, à l'adresse dechetteries@gpseo.fr

Professionnels

- Justificatifs à présenter :

- Kbis prouvant que le siège de l'entreprise se trouve sur la commune de la déchèterie.
- Carte grise

➤ **Consignes sanitaires à respecter sur site**

- Respecter les distances sociales et gestes barrières
- Présenter ses justificatifs à travers la vitre.
- Il est recommandé de porter un masque et des gants, de se laver les mains avant et après son passage en déchèterie.

En cas de non-respect, les déposants seront refusés.

NON AUTORISÉ

- Véhicules équipés de bennes basculantes (camion plateau, etc.)
- Véhicules dépassant 1 m 90 de hauteur
- Remorques supérieures ou égales à 500 kg

En cas de saturation des bennes ou des contenants, la déchèterie devra fermer, le temps de procéder à l'évacuation des déchets.

Pour tout renseignement complémentaire : dechetteries@gpseo.fr

Déchèteries professionnelles recensées sur le site de la Fédération Française du Bâtiment : <https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr>